

Les priorités européennes de la France dans les domaines de la culture et des médias

Lundi 23 juin 2008

Contacts Presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

**Département
de l'information
et de la communication**

Service de presse :

01 40 15 80 11

service-de-presse@culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sommaire

- page 1* **Communiqué de presse**
- page 3* **Discours de Christine Albanel,
ministre de la Culture et de la Communication**
- page 10* **La saison culturelle européenne**
- page 12* **Les priorités de la Présidence Française de l'Union
Européenne dans le domaine culturel**
- page 16* **Les priorités de la Présidence Française de l'Union
Européenne dans le domaine audiovisuel**
- page 19* **La tournée européenne de la Comédie française**
- page 21* **Le site ina.fr / Europe des Cultures**
- page 24* **La bibliothèque numérique européenne**
- page 26* **Le concours du Jeune Prix de la Culture européenne -
Erasmus**

Communiqué
de presse



Les priorités européennes de la France dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel

La Ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, a présenté les grandes priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne dans les domaines culturels et audiovisuels, le 23 juin 2008.

Son programme s'organisera autour de trois axes principaux :

- la valorisation et la promotion de l'accès du patrimoine européen
- la promotion de la création culturelle à l'ère du numérique
- la promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle et linguistique

Au cours du prochain semestre, la Ministre entend faire progresser l'Europe de la culture à travers l'émergence de projets concrets.

Valorisation et promotion de l'accès au patrimoine européen

Son objectif est, d'abord, de procéder, lors du Conseil des ministres « Education, jeunesse, culture » de Bruxelles le 20 novembre, au lancement de la bibliothèque numérique européenne avec l'ouverture du prototype « Europeana », qui donnera accès, dans un premier temps, à 2 millions d'objets d'archives, de bibliothèques, de musées et de contenus audiovisuels. La Ministre travaillera aussi, avec ses homologues européens, à la pérennisation de ce projet.

Christine Albanel proposera également aux ministres européens de la culture la création à 27 d'un « label du patrimoine européen » qui vise à distinguer les biens culturels et les lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européen. Ce projet a une dimension politique d'identification des citoyens européens à leur patrimoine commun. Il pourra contribuer à l'amélioration de l'attractivité des territoires, à travers la mise en valeur du patrimoine et il favorisera la diffusion de l'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes. Les sites retenus mettront notamment en place un accueil multilingue.

La ministre de la Culture et de la Communication a souhaité aussi que la présidence française soit l'occasion d'aborder à 27 la question du renforcement de la coopération en matière de lutte contre les trafics illicites de biens culturels.

Promotion de la création culturelle à l'ère du numérique

La ministre évoquera par ailleurs un sujet essentiel pour l'ensemble des créateurs et des industries culturelles européennes, celui de la diffusion des « contenus créatifs en ligne » et de la prévention et de la lutte contre le piratage de ces œuvres sur les réseaux numériques. Avec les Accords de l'Elysée signés le 23 novembre 2007, la France a en effet initié une démarche qui repose sur un consensus entre professionnels de la Culture et de l'Internet, en faveur de la mise en place d'un dispositif préventif et pédagogique de lutte contre le piratage, assorti de mesures concrètes pour améliorer et développer l'offre légale en ligne. Ces pistes prometteuses, qui viennent de se traduire au niveau national par le dépôt du projet de loi « Création et Internet » sur le bureau du Sénat, pourront utilement faire l'objet de discussions au niveau européen.

Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 83 31
service-de-presse@culture.fr

Promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle et linguistique

Les Etats généraux du multilinguisme (Paris, 26 septembre) seront l'occasion de débattre des moyens de renforcer les échanges culturels et la circulation des œuvres en Europe à travers, notamment, le soutien à la traduction.

La clôture de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008 sera marqué par un grand colloque européen qui présentera des travaux universitaires ainsi que des expériences et des témoignages sur cet enjeu majeur pour les sociétés européennes (Paris, 17-19 novembre). Ce colloque permettra de préparer le suivi de l'Année européenne du dialogue interculturel et de dessiner les orientations d'une action européenne future dans ce domaine.

S'agissant des manifestations organisées par la présidence, la Ministre a relevé plus particulièrement :

- le Conseil informel des ministres européens de la Culture et de l'Audiovisuel qui se réunira à Versailles les 21 et 22 juillet.
- un Forum sur les liens entre la culture, les médias et l'économie (Avignon, 17-18 novembre) qui réunira des professionnels européens des secteurs culturel, audiovisuel et économique autour du thème « La culture, une chance pour la croissance. »

Saison culturelle européenne

La Ministre a enfin souligné que la France avait souhaité mettre à l'honneur l'extraordinaire richesse et la diversité des cultures européennes en organisant une « Saison culturelle européenne » qui témoignera de la création européenne, passée et contemporaine. La Saison culturelle européenne mettra notamment en place 26 projets « tandem » culturels, reposant sur la rencontre entre de grands artistes européens, qui seront présentés en France et dans chacune des capitales concernées, durant le prochain semestre.

Pour sa part, la Comédie française effectuera une tournée exceptionnelle de trois mois dans 10 pays d'Europe centrale et orientale avec un programme ayant une forte coloration européenne : les « Précieuses ridicules » de Molière mises en scène par le Britannique Dan Jemett et « La Festa » de l'auteur italien Spiro Scimone mise en scène par le Bulgare Galin Stoëv.

L'événement de clôture de la Saison culturelle européenne « Dans la nuit, des images », réalisé par le Studio-Le Fresnoy, se tiendra au Grand Palais du 18 au 31 décembre. Ce sera une grande fête des arts numériques.

Cette Saison culturelle européenne sera l'occasion de multiples rencontres, riches et créatrices, entre les artistes et le grand public, et elle sera une occasion unique de découverte de l'Europe et de ses cultures.

Paris, le 20 juin 2008

Discours

Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la Conférence de presse de présentation des priorités européennes de la France dans le domaine de la culture et des médias lors de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), et annonce des résultats du concours du Jeune Prix de la Culture européenne, Erasmus organisé par l'Association Française Internationale, en présence des lauréats

Paris, le 23 juin 2008

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Merci d'être venus nombreux pour la présentation du programme de travail, dans les domaines de la Culture et de l'Audiovisuel, de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui va commencer dans quelques jours.

Elle intervient dans un contexte particulier, après le « non » irlandais au Traité de Lisbonne. Il s'agit d'un mauvais résultat pour la construction européenne mais celle-ci s'est faite en surmontant des crises successives et je suis certaine que nous trouverons, collectivement, une solution à ce nouveau défi. Vous le savez, l'Europe est un ouvrage sans cesse remis sur le métier. Comment pourrait-il en être autrement ? Le pari que nous avons fait de l'union dans le respect de la diversité [devise, « *In varietate concordia* »] , est un très beau pari mais sans aucun doute il est très difficile.

Comment conjuguer l'Europe à la première personne du pluriel ? Comment faire émerger le « nous » européen ? Comment construire une Europe qui, pour reprendre l'expression de Fernando Pessoa, « parle d'une seule et même voix, mais dans toutes ses langues, de toutes ses âmes » ? 460 millions d'âmes, 27 pays et autant d'histoires, de cultures, d'héritages, d'identités, pour un avenir commun. Difficile équation, sur laquelle nous nous penchons depuis plus d'un demi-siècle.

La France a depuis toujours eu la conviction que la culture est une clé, et peut-être la clé de cette équation. Parce que l'Europe a été celle des artistes, des écrivains, des philosophes, bien avant d'être celle du charbon et de l'acier. Parce que la culture touche directement à l'esprit et au cœur et qu'elle est pour cela un remède à la méfiance et aux tensions.

L'Europe de la culture, c'est une Europe qui nous parle, quel que soit notre pays. Ce sont les grands textes des Lumières, qui ont fait entrer notre continent dans la modernité. C'est l'abbaye de Cluny, carrefour de la civilisation romane, qui a vu naître un humanisme européen. C'est aussi le film du réalisateur roumain Cristian Mungiu, *4 mois, 3 semaines, 2 jours*, qui nous ouvre les yeux sur un chapitre de l'histoire européenne que nous n'avons pas partagé. Ce sont tous ces auteurs, ces lieux, ces œuvres, ces artistes qui nous aident à ouvrir les yeux sur ce que nous avons été et ce que nous sommes aujourd'hui : des Européens.



Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 83 31
service-de-presse@culture.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

C'est pourquoi la culture occupera une place importante au sein du programme de travail de cette Présidence. Avec des projets concrets et ambitieux, qui visent à faire bouger l'Europe, à la faire vivre, à la faire avancer.

Faire vivre l'Europe, par de nouvelles aventures, par de nouveaux projets, de nouvelles rencontres, c'est l'ambition que la France portera pendant sa Présidence dans le domaine culturel. Et j'ai choisi de faire avancer l'Europe de la Culture selon 3 axes :

valoriser et promouvoir l'accès au patrimoine européen pour les citoyens européens, et notamment les jeunes

défendre et encourager la création culturelle à l'ère du numérique

promouvoir du dialogue interculturel et la diversité culturelle et linguistique

Je prendrais quelques exemples pour illustrer notre programme :

/ Le label du patrimoine européen :

En 2007, une vingtaine de pays réunis autour de la France ont lancé un très beau projet, le Label du patrimoine européen. Quel est l'objectif de ce Label ? Il ne s'agit pas, bien sûr, de se contenter d'apposer une plaque européenne sur la Tour Eiffel, sur Big Ben ou sur la petite Sirène à Copenhague. Il s'agit de mettre en lumière des lieux qui témoignent de l'histoire et de l'héritage européen et racontent la construction européenne dans toutes ses dimensions, culturelle, humaniste, spirituelle.

Que nous disent les 55 sites qui ont déjà reçu ce label ? Le grand récit des peuples européens, avec l'Acropole à Athènes, où est née la première démocratie de l'humanité, avec les chantiers navals de Gdansk, berceau historique du syndicat Solidarnosc qui a changé la face de l'Europe, ou encore avec l'hôpital des partisans Franja, haut lieu de la Résistance slovène.

Ils nous racontent aussi l'effervescence des arts européens, qui n'ont pas attendu la construction économique puis politique de l'Union pour s'affranchir des frontières avec, par exemple, la maison natale de Rossini, italien de Pesaro qui mourut non loin d'ici, à Passy, après avoir imposé la marque de son génie sur tout l'opéra européen du XIXème siècle. Il s'agit d'autant de lieux où se lisent notre histoire commune et les valeurs que nous défendons ensemble.

Depuis la création du Label européen du patrimoine, il y a un an, j'ai rencontré de nombreux partenaires qui n'avaient pas pu faire partie de la première vague des Etats participants. Ils se sont montrés enthousiastes à l'idée de la rejoindre : mes homologues estonien, finlandais, danois, allemand ou encore tchèque, par exemple, que j'ai rencontrés récemment m'ont dit leur intérêt pour cette initiative. La Commission européenne aussi y est très favorable.

Je souhaite donc que l'Union européenne s'en saisisse pleinement et j'ai donc bon espoir que, lors du Conseil des ministres du 20 novembre, nous puissions adopter des conclusions en vue de la communautarisation de l'initiative. Derrière ce mot un peu barbare de « communautarisation », il s'agit de mettre en place, probablement au sein de la Commission, un secrétariat très léger qui constituerait le point de contact des différents

sites labellisés et de prévoir des moyens pour faire vivre ce réseau [assurer sa visibilité, s'assurer du respect des critères sur l'accueil multilingue par exemple, réfléchir à favoriser l'accès des sites aux jeunes européens].

Il s'agit d'une démarche essentiellement politique qui vise à permettre l'identification des citoyens européens à leur patrimoine commun, patrimoine trop souvent méconnus car ne bénéficiant pas d'une visibilité et d'une mise en valeur au niveau européen. En cela, cette initiative se distingue du Patrimoine commun de l'UNESCO dont l'objectif est avant tout la protection de sites remarquables.

La réunion informelle des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel qui se tiendra à Versailles les 21 et 22 juillet sera en bonne partie consacrée à ce thème.

Le but est aussi de créer une dynamique de réseau entre tous ces jalons de notre histoire. Un colloque réunira à Avignon, du 4 au 6 décembre, l'ensemble des opérateurs des premiers sites labellisés pour réfléchir aux liens qu'ils peuvent tisser et à la façon de les faire vivre.

II/ La Bibliothèque numérique européenne

En novembre 2008, nous donnerons le coup d'envoi d'une autre grande aventure : la bibliothèque numérique européenne, baptisée « Europeana ».

Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, vous expliquera dans un instant dans le détail l'ambition et la mise en œuvre de ce vaste projet. Je tiens également à remercier la directrice des Archives de France, Martine de Boisdeffre, ainsi qu'Emmanuel Hoog, Président de l'INA pour leur implication dans ce projet. Emmanuel, vous nous présenterez dans un instant l'autre projet européen que vous avez mis en place, le site Internet « L'Europe des cultures ».

Quelle est l'ambition d'Europeana ? Réunir toutes les bases de données européennes en matière de patrimoine, musées, archives, bibliothèques, contenus audiovisuels, à travers un grand portail commun qui permette de puiser, en quelques clics, dans toute la mémoire européenne.

L'objectif de la PFUE est donc de mettre à disposition, en novembre 2008, un prototype qui mettra au moins deux millions de documents européens à disposition des internautes.

Et ce ne sera qu'une étape. Il faudra alimenter régulièrement le site, par une politique de numérisation massive au niveau européen. Je compte faire adopter des conclusions au Conseil des ministres du 20 novembre sur la mise en place de cette bibliothèque numérique afin de pérenniser l'initiative et d'impliquer la Commission européenne dans la numérisation.

La problématique des droits d'auteur sera également au cœur des futurs développements de la BNUe car notre ambition n'est pas de nous limiter au passé mais de mettre à disposition des internautes également la création contemporaine.

Comme vous le savez, les droits d'auteur constituent un sujet d'une actualité brûlante dans notre pays. Mais qui concerne également tous les autres pays de l'Union. Parce que je suis convaincue que la démarche française est une démarche solide et responsable, j'ai tenu à en faire un sujet central de la Présidence.

III/ La lutte contre le piratage et le développement des contenus en ligne

Quelle a été cette démarche ? Mettre autour de la table tous les acteurs de la création et d'Internet pour dégager des mesures concrètes en faveur du développement des contenus culturels en ligne. C'est une démarche inédite, qui a donné lieu à la signature, le 23 novembre dernier, des accords de l'Elysée.

Je ne rappellerai pas non plus le détail du projet de loi « Création et Internet », qui constitue le volet préventif de ce dispositif, et que je défendrai très prochainement devant le Parlement. Lui aussi est aujourd'hui connu de tous et il a été abondamment commenté.

L'enjeu de la Présidence française n'est pas, bien entendu, de chercher à imposer une quelconque « approche française » à nos partenaires dans un domaine qui nous concerne tous. Il s'agit avant tout d'avancer dans notre réflexion commune pour trouver les meilleurs voies pour défendre la création européenne face au défi de l'internet.

Le débat d'ailleurs est déjà bien lancé au Parlement européen et les lignes sont en train de bouger. Une déclaration – dépourvue de portée juridique – y a été adoptée de justesse en avril dernier, dénonçant notre approche alors même que le projet de loi était loin d'être finalisé. Depuis, cette majorité très courte et hétéroclite semble s'être évanouie. La commission Culture du Parlement européen, qui a examiné le 2 juin dernier deux amendements au « Paquet Télécom » dont la teneur était identique à celle de cette motion, les a rejetés à une très large majorité.

De son côté, la Commission européenne envisage d'adopter une recommandation qui va dans notre sens. Les Etats membres sont eux aussi vivement intéressés, comme l'a montré un premier débat au Conseil des ministres sur ce sujet, le 21 mai dernier.

Mon objectif, au cours de la Présidence française est de faire avancer la réflexion autour de ces questions et de parvenir à un consensus des 27 autour de trois points :

la dimension contractuelle, entre les acteurs de la culture et de l'internet, de la lutte contre le piratage [il est en effet nécessaire que les solutions mises en œuvre répondent aux intérêts bien compris aussi bien des professionnels du cinéma, de la musique et de l'audiovisuel que des fournisseurs d'accès internet] ; cette dimension contractuelle doit notamment permettre que l'amélioration de l'offre légale aille de pair avec la lutte contre le piratage ;

la dimension très largement préventive de la lutte contre le piratage à cet égard, l'envoi de messages d'avertissement aux internautes, ou le développement des techniques de reconnaissance des contenus en vue de leur blocage, semblent des voies particulièrement prometteuses

la liberté laissée à chacun des Etats membres de définir le contenu d'une éventuelle sanction appliquée aux internautes « multirécidivistes » [les voies « judiciaires » (civiles ou pénales) ou administrative doivent pouvoir être employées librement en fonction des caractéristiques du piratage et du système juridique national]

IV/ Lutte contre le trafic illicite des biens culturels et des archives

Dans un autre secteur, la lutte contre le trafic des biens culturels constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des Etats européens. La France est particulièrement touchée par ce fléau et j'ai lancé, avec Rachida Dati, en décembre dernier, des initiatives pour renforcer l'efficacité de notre action dans ce domaine.

La prise de conscience d'une plus forte coopération entre Etats membres se fait peu à peu au niveau européen. Je voudrais saluer la récente résolution du Parlement européen, basée sur le rapport du député européen Graça Moura, qui demande à la Commission de revoir les mécanismes de contrôle douanier et d'échange d'informations avec les États membres afin de garantir la plus grande efficacité dans la lutte contre l'exportation et l'importation illégales d'œuvres d'art et de biens culturels protégés.

Les instruments communautaires existent mais restent insuffisants pour lutter efficacement contre les trafics illicites, qui passe avant tout par une harmonisation des législations en matière de vol et de recel et une coopération renforcée entre les autorités policières, douanières et judiciaire en charge du contrôle des biens culturels.

Mais compte tenu des lourdeurs administratives liées à la nature interministérielle de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, je veux saisir toutes les occasions pour favoriser des synergies entre les différentes administrations et les programmes d'actions.

Pendant la PFUE, ce sujet sera abordé à diverses reprises

Au Conseil informel des ministres de la Culture et de l'audiovisuel qui se réunira le 21 et le 22 juillet 2008

Au cours du colloques organisé par la direction des musées de France le 23 octobre 2008 qui réunira les responsables européens des musées et institutions organisant des expositions

Lors du colloque organisé par la direction des archives de France, les 20 et 21 novembre 2008, portant sur la lutte contre le trafic illicite des archives.

V/ L'architecture et le développement durable

un autre thème mérite notre intérêt : comment concilier l'architecture et le développement durable ? En regardant la périphéries de nos villes, nous voyons sans difficulté les limites du développement urbain des précédentes décennies et l'importance de l'architecture et de l'urbanisme pour développer un « vivre ensemble » plus harmonieux et plus durable. Et le défi s'étend à l'ensemble du continent.

Malheureusement, ce thème n'est pas traité de façon satisfaisante au sein de l'Union européenne : seulement 13 de mes collègues ministres de la culture sont aussi en charge de l'architecture et il est difficile de trouver la bonne enceinte. Pour autant, il me semble important que la PFUE soit l'occasion de mettre ce sujet sur la table, au niveau des 27.

Il me paraît essentiel de conduire une réflexion dans ce domaine et chercher des remèdes pratiques pour mieux intégrer la dimension développement durable et les architectes dans le développement de nos villes.

Nous organiserons à Bordeaux en octobre un grand colloque européen autour du Forum européen des politiques architecturales.

VI/ Annonce du Forum d'Avignon

Il est un thème encore qui me tient particulièrement à cœur, qui est celui des liens entre la culture et l'économie.

Non seulement il est important de permettre à la culture de bénéficier de moyens économiques pour se développer et s'épanouir, et garantir la diversité de son expression, mais il est aussi important de reconnaître la contribution non négligeable de la culture et de l'audiovisuel à la croissance économique. Ce point est généralement sous-estimé.

C'est pourquoi j'organiserai à Avignon, les 17-18 novembre prochain, un Forum consacré aux liens entre la culture et l'économie. Il réunira des acteurs de haut niveau du secteur économique, des médias et de la culture, ainsi que les responsables politiques concernés des 27 pays de l'UE, autour du thème : « la culture, une chance pour la croissance ».

VII/ La diversité culturelle et le dialogue interculturel

J'en viens maintenant au dernier axe de la Présidence française : la promotion de la diversité des cultures européennes. Je le disais en introduction, l'Europe a fait, pour sa construction, le choix probablement le plus difficile : celui de la diversité des langues, des héritages, des expressions, des identités. Une diversité qu'elle a érigée en principe et défendue au sein de l'UNESCO, faisant adopter une convention qui reconnaît le droit de chaque pays de soutenir ses arts et sa culture. C'est un défi de taille, nous en sommes conscients.

Parmi la quinzaine de manifestations organisées par la Présidence, trois seront consacrées à ce thème :

Les 7 et 8 juillet, un colloque sera organisé par le CNC à la Cinémathèque de Paris afin de définir une nouvelle politique de coopération avec les pays tiers dans le domaine du cinéma. Cette politique s'inscrira en complément des actions déjà entreprises par les Etats membres.

des Etats généraux du plurilinguisme se tiendront à Paris le 26 septembre pour examiner les moyens de renforcer les échanges culturels et la circulation des œuvres en Europe à travers notamment le soutien à la traduction des œuvres.

enfin, le colloque de clôture de l'année européenne du dialogue interculturel sera organisé à Paris les 17, 18 et 19 novembre. Il devra permettre de dessiner les grands axes d'une politique européenne pérenne en faveur du dialogue des cultures.

Comment, concrètement, faire en sorte que nos concitoyens puissent avoir accès à la fois au cinéma lituanien, à l'art contemporain slovène, à la musique portugaise et à la littérature chypriote ? Tout simplement en les invitant dans nos salles de spectacles, sur nos écrans de télévision, dans les auditoriums de nos musées, dans nos librairies, dans nos festivals. C'est ce que nous avons voulu faire à travers la Saison culturelle européenne, une grande fête de la culture et des arts des 27 pays de l'Union, une initiative inédite qui, je l'espère, fera école. J'en ai présenté le programme en détails le 3 juin dernier. Je voudrais simplement remercier Muriel Mayette qui va emporter la troupe de la Comédie Française dans une tournée à travers 10 pays d'Europe centrale et orientale, de novembre 2008 à février 2009. Merci d'être parmi nous aujourd'hui pour nous présenter ce grand événement.

Si les artistes sont d'excellents ambassadeurs de l'Europe, il semble qu'aujourd'hui les étudiants prennent le relais avec beaucoup d'énergie ! Le programme Erasmus, rendu célèbre par le film de Cédric Klapisch, est en train de faire naître une véritable génération européenne et nous devons nous en féliciter.

J'ai donc souhaité saisir l'occasion de cette conférence de presse pour mettre à l'honneur les lauréats du Jeune Prix de la Culture européenne, que le Ministère a créé il y a deux ans déjà. Il vise à promouvoir les pratiques artistiques amateurs et à favoriser les rencontres entre les jeunes européens. Je remercie Olivier Debieppe pour avoir organisé ce concours cette année. Un grand merci également au photographe Bernard Faucon [qui doit nous rejoindre : il arrive vers 12h] pour cette exposition qui présente 27 regards singuliers sur la France.

Cette année le thème retenu était la photographie et plus de 1000 jeunes étudiants étrangers sur 23000 qui vivent chaque année en France ont pu concourir sur le thème « qu'est ce que vous aimez en France ? ». Vous le verrez sur les photos exposées, le résultat est étonnant et stimulant et révèle de vrais talents. Je souhaite saluer les 25 lauréats de ce concours, présents ici ou représentés par un ami pour ceux qui sont déjà repartis dans leur pays. C'est un beau symbole que de les avoir aujourd'hui, à Paris, réunis à l'occasion du lancement de la PFUE, et je me réjouis de savoir que cette exposition va, tout au long de la Présidence française, circuler en France et en Europe, comme un lien entre les étudiants européens amateurs d'art.

Je vais maintenant céder la parole à Bruno Racine, Emmanuel Hoog et Muriel Mayette, pour qu'ils nous présentent chacun leurs aventures européennes.

Une Saison culturelle européenne

1^{er} juillet – 31 décembre 2008

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, une « Saison culturelle européenne » sera organisée en France, durant le second semestre 2008, par Culturesfrance, pour le compte des Ministères des Affaires étrangères et européennes et de la Culture et de la Communication.

Cette Saison bénéficie du soutien du SGPFUE, ainsi que du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Elle est placée sous l'autorité de Renaud Donnedieu de Vabres, ambassadeur chargé de la dimension culturelle de la Présidence française de l'Union européenne. Le Commissariat général est assuré par Laurent Burin des Roziers.

En invitant, à l'occasion de sa Présidence, ses 26 partenaires à présenter, sur son territoire pendant six mois, le meilleur de leur patrimoine et de leur création, la France lance une initiative inédite qui exprime le renouveau de son engagement européen. Elle s'engage concrètement à faire progresser l'idée européenne au sein des opinions publiques – et d'abord auprès de l'opinion publique française – en mettant en évidence la vitalité créatrice des cultures européennes, ainsi que la force identitaire d'un patrimoine en grande partie commun.

Plusieurs centaines de manifestations seront présentées partout en France pour rendre accessible au plus large public cette Europe de la création et du patrimoine.

L'Europe de la fête : les manifestations exceptionnelles

Plusieurs manifestations à grande visibilité ont pour vocation de toucher un très large public. Des bals européens à thème (bals électro-disco, bals folk, bals masqués, bals des enfants...) seront ainsi organisés partout en France les 12, 13 et 14 juillet. Vingt-sept affiches de vingt-sept designers européens, issus de tous les pays membres de l'Union, seront exposées en très grand format dans les halls des aéroports de Paris, durant les mois de juillet et août. Des manifestations de grande envergure, dirigées surtout vers le public jeune, telles que la Technoparade ou la Nuit Blanche, seront également européanisées. Enfin, la clôture de la Saison culturelle européenne sera marquée par une exposition comportant la projection simultanée de plusieurs centaines d'œuvres numériques sous la Nef du Grand Palais, à Paris, du 18 au 31 décembre : « Dans la Nuit, des images ».

L'Europe des échanges : les projets « tandem »

La Saison culturelle européenne organise également 26 projets « tandem », reposant sur la collaboration entre artistes français et artistes des 26 autres pays de l'Union européenne, ainsi que sur la collaboration entre institutions culturelles européennes : théâtres, opéras, musées et centres d'arts, festivals... Chaque projet sera présenté dans une ou plusieurs villes françaises, ainsi que dans le pays européen partenaire. Toutes les disciplines artistiques sont représentées, de la danse avec un spectacle chorégraphique de hip-hop, sous la direction de l'Allemand Storm à Chaillot, à la musique, avec un concert de jazz des frères Belmondo et du Chœur letton Latvia et la production d'un opéra de Hümmel, « Mathilde de Guise, sur instruments anciens, en passant par la photographie, avec le pelliculage d'un train Thalys avec des productions du duo néerlandais « Exactitudes », les arts de la rue, avec la création de la compagnie slovène Bunker avec le groupe français Ez3kiel, les nouvelles technologies avec une exposition associant des artistes, des chercheurs, et des informaticiens tchèques et français autour de la réalité virtuelle, ou encore la littérature, avec un récital poétique franco-portugais par Emmanuel Demarcy-Mota.

Etats des lieux de la création en Europe : les « panoramas »

Une vingtaine de « panoramas » thématiques, résultant le plus souvent d'une commande passée à une grande institution culturelle française, seront également présentés partout en France, pour révéler le dynamisme de la création européenne dans toutes les disciplines : le cinéma avec une programmation européenne à la Cinémathèque française, au Festival du documentaire de Marseille et au Festival du film d'Amiens (film d'animation), la photographie avec les Rencontres d'Arles et le Mois européen de la photo, le théâtre avec les Festival d'Avignon et le Festival d'Automne, les Arts de la Rue avec le Festival d'Aurillac, le design avec la Biennale du design de Saint-Etienne, les musiques actuelles avec le Festival Marsatac et les Transmusicales de Rennes, l'architecture avec le Centre d'Architecture Arc-en-Rêve à Bordeaux, la littérature avec une exposition sur la littérature de jeunesse européenne à la Bibliothèque nationale de France...

L'Europe sur tout le territoire national : les manifestations labellisées

La Saison culturelle européenne est l'occasion de valoriser, à travers plusieurs niveaux de labellisation, des séries de manifestations représentatives de la culture européenne. Ces manifestations seront soit sélectionnées dans le cadre de cycles de 27 œuvres ou manifestations par des jurys professionnels au terme d'un appel à projets (27 films, 27 livres, 27 expositions, 27 concerts, 27 spectacles), soit labellisées en partenariat les 26 ambassades européennes à Paris et les collectivités locales. Dans ce deuxième cas, la labellisation se traduit principalement pour le partenaire par la présentation de la manifestation sur le site internet et par la possibilité d'utiliser le logo et la charte graphique de la saison.

L'Europe de l'éducation

Dans le cadre de la Saison culturelle européenne, un partenariat avec l'Education nationale a été mis en place, de façon à toucher au mieux le public jeune et étudiant. Il se traduit par le soutien de nombreux projets (« Théâtre, ciment de l'Europe », Lycéens en Avignon, Tours de France des écrivains et des cinéastes, Parcours européens dans les musées...), la participation d'établissements scolaires aux manifestations de la Saison et la mise en valeur de projets éducatifs, culturels et européens, mis en place à l'initiative des différentes académies.

Dans le reste de l'Europe

Si le principe de la Saison repose sur l'invitation des artistes européens en France, certains projets ont cependant vocation à être présentés également à l'étranger : il en va ainsi des 26 projets tandem. Par ailleurs, trois projets symboliques concernent respectivement la ville de Bruxelles (illumination de la Grand-Place par Yann Kersalé), les dix nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale (tournée de quatre mois de la Comédie Française avec un programme européen), ainsi que le réseaux des centres et instituts culturels français à l'étranger (série de débats « Penser l'Europe »).

Les priorités de la Présidence Française de l'Union Européenne dans le domaine culturel

Le semestre de la PFUE sera l'occasion de faire progresser la coopération européenne sur de nombreux dossiers culturels. Au-delà des travaux européens déjà engagés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination (mobilité des œuvres et des artistes, éducation et culture...), la France mettra en avant certains sujets qui justifient, à ses yeux, un accent particulier au cours du prochain semestre sur les sujets suivants :

- > le Label du patrimoine européen
- > la bibliothèque numérique européenne
- > l'Année européenne du dialogue interculturel
- > le multilinguisme
- > la lutte contre le trafic illégal des biens culturels et des archives

1/ Label du patrimoine européen

Lancé en 2007, le Label du patrimoine européen vise à mettre en valeur les biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains, et les lieux de mémoire, témoins de l'histoire et de l'héritage européen. Il inclut le patrimoine contemporain et le patrimoine immatériel en tant que rattaché à un lieu. Son ambition est de renforcer le sentiment d'adhésion des citoyens de l'Europe à une identité européenne commune et de favoriser leur sentiment d'appartenance à un espace culturel commun.

Cette initiative se distingue d'autres initiatives remarquables, mais ayant leurs logiques propres, comme :

- > l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont l'objectif est centré sur la protection de monuments et de sites eu égard à leur valeur universelle,
- > les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, axés principalement sur les peuples, les migrations et les grands courants de civilisations,
- > ou encore les Journées européennes du patrimoine.

Les biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et lieux de mémoire labellisés « patrimoine européen » devraient :

- > promouvoir les activités artistiques et culturelles sous diverses formes (événements, festivals, résidences d'artistes) ;
- > respecter certains engagements en matière d'accueil et d'information du public (qualité de l'accueil, de l'information et de la signalétique en trois langues au moins, dont au moins deux langues étrangères officielles de l'Union européenne, accessibilité à tous les publics, recours aux nouvelles technologies...) ainsi qu'en matière de présentation historique du Patrimoine européen.

Une première vague d'une vingtaine d'Etats membres ont déjà rejoint cette initiative et l'objectif de la Présidence française est de la faire partager par les 27 et d'aboutir à sa communautarisation. La Commission a également indiqué son soutien à ce projet.

La question du Label du patrimoine européen sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil informel des ministres de la culture de Versailles, le 21 juillet, afin de parvenir à un consensus sur les contours d'une action communautaire. Des conclusions seront préparées par le Comité des affaires culturelles, appelant la Commission à présenter une initiative législative, en vue d'une adoption par le Conseil des ministres le 20 novembre 2008.

2/ Bibliothèque numérique européen

Le projet de bibliothèque numérique européenne a pris une ampleur particulière depuis 2005 : à l'appel du président Jacques Chirac et de cinq autres chefs d'État ou de gouvernement européens (Espagne, Allemagne, Italie, Hongrie, Pologne), les Etats membres et la Commission européenne se sont fixés l'objectif de développer une bibliothèque numérique européenne à l'horizon 2010.

Le projet européen EDLnet a été lancé en septembre 2007 pour le développement du prototype EUROPEANA. EDLnet est un réseau interdisciplinaire regroupant les quatre domaines appelés à alimenter la bibliothèque numérique européenne (archives, bibliothèques, musées, audiovisuel). Outre le prototype, ce réseau devra être le lieu de la coopération opérationnelle entre les différentes institutions pour fédérer les volontés, proposer une structure organisationnelle, prendre en charge les questions d'interopérabilité entre domaines et planifier les futurs développements.

Compte tenu de ce contexte, le sujet de la bibliothèque numérique européenne fera l'objet d'une priorité dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE. La France souhaite faire adopter des conclusions du Conseil afin de pérenniser l'initiative, de favoriser le processus de numérisation, de choisir quelques grands thèmes sur lesquels la Bibliothèque numérique européenne pourrait se focaliser et d'appréhender l'articulation avec le droit d'auteur.

L'objectif est de procéder au lancement du prototype EUROPEANA, qui permettra l'accès, par une interface unique multilingue, à 2 millions d'objets d'archives, de bibliothèques, de musées et d'archives audiovisuelles. Le lancement du prototype interviendra en présence des ministres à l'occasion du Conseil des ministres du 20 novembre 2008.

La France organisera en novembre 2008 à Paris un événement international sur la numérisation du patrimoine culturel dans les archives, bibliothèques et musées qui permettra de montrer l'avancement des projets et d'incarner ainsi ce grand projet

3/ Année européenne du dialogue interculturel

Par la décision en date du 18 décembre 2006, le Parlement européen et le Conseil ont proclamé 2008 « Année Européenne du Dialogue Interculturel ». Elle succède à l'Année Européenne de l'Egalité des Chances pour tous. Elle permettra donc de poursuivre la dynamique de prévention des discriminations lancée lors de cette dernière en favorisant la rencontre des cultures. Elle précédera l'Année Européenne de la Créativité et de l'Innovation par l'éducation et la culture.

La décision de consacrer 2008 au dialogue interculturel fait suite à l'adoption par l'UNESCO en octobre 2005 de la convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et à sa ratification en décembre 2006 par la Communauté européenne et une majorité d'Etats membres, dont la France, celle-ci ayant joué un rôle de premier plan dans ce processus. En effet, sans reconnaissance préalable de la diversité des cultures et de leur égale valeur, il n'y a pas de dialogue interculturel possible.

L'initiative se concentrera en particulier sur le dialogue interculturel partout où il pourrait contribuer à la construction d'un mieux « vivre ensemble » pour toute personne vivant dans l'Union européenne.

La France met en oeuvre, au plan national, une stratégie nationale du dialogue interculturel en France autour de trois thématiques :

- > les relations culturelles entre l'Europe et les pays tiers, en particulier les pays du pourtour de la Méditerranée ;

- > les relations entre les cultures des différents pays d'Europe, y compris dans leur dimension linguistique ;
- > la prise en compte, en France, de la diversité culturelle afin de favoriser l'intégration par le dialogue interculturel, sur la base de valeurs communes.

Elle aura aussi la charge de clôturer l'Année européenne du dialogue interculturel 2008. A cette fin, elle organisera un grand colloque européen de clôture au centre Beaubourg (17-19 novembre 2008) qui aura pour objet de :

- > faire la synthèse des réflexions et des initiatives qui auront été menées en 2008 dans les 27 Etats membres,
- > faire des propositions afin de promouvoir le dialogue interculturel en Europe au-delà de l'année 2008.

4/ MULTILINGUISME

La France organisera, le 26 septembre 2008, date de la Journée européenne des langues, un événement européen pour la promotion du multilinguisme en Europe. Cet événement aura lieu à Paris lancée en 2001 par le Conseil de l'Europe. Il sera constitué de deux manifestations :

- > Les « Etats généraux du multilinguisme » organisés à la Sorbonne réuniront 800 participants venus de 30 pays européens (ministres, hauts fonctionnaires, universitaires, artistes, sportifs, représentants de la société civile...). Il s'agira de renforcer et mettre en perspective les initiatives conduites dans ce domaine par les Etats et gouvernements européens et de faire le point sur la réalité du multilinguisme en Europe et sur les évolutions en cours.

La question du multilinguisme y sera plus particulièrement abordée sous trois angles, chacun faisant l'objet d'une table-ronde :

- > multilinguisme et systèmes éducatifs ;
- > multilinguisme, traduction et circulation des biens culturels ;
- > multilinguisme, compétitivité économique, croissance et emploi.

Des conclusions des Etats Généraux ou un projet de déclaration sur le multilinguisme seront élaborés à cette occasion et pourront être présentées lors du Conseil des ministres du 20 novembre 2008.

> La « Fête des langues » apportera un prolongement festif aux Etats généraux du multilinguisme en :

- > manifestant de façon visible et festive le multilinguisme auprès du grand public (médias, projections lumineuses sur des monuments)
- > sensibilisant la société civile à l'importance de la langue, outil au service de la pensée et de la communication, à la diversité linguistique et culturelle et à la citoyenneté européenne.
- > favorisant l'organisation d'actions de promotion des langues par les centres culturels étrangers établis en France. Ces derniers seront invités à proposer des manifestations culturelles liées aux langues.

5/ Lutte contre le trafic illégal des biens culturels et des archives

La lutte contre le trafic des biens culturels est un enjeu pour l'ensemble des Etats européens. La France est particulièrement touchée par ce fléau et elle a lancé des initiatives pour renforcer l'efficacité de son action dans ce domaine.

Elle souhaite également contribuer au renforcement de la coopération entre États membres pour assurer la protection du patrimoine, public ou privé. La Présidence française de l'Union européenne sera l'occasion d'affirmer cette volonté dans un contexte favorable : la table ronde organisée le 20 décembre 2007 par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice sur la sécurité du patrimoine a en effet permis de sensibiliser tous les acteurs concernés sur la nécessité de renforcer le dispositif de prévention et de répression au plan communautaire. Par ailleurs, la récente résolution du Parlement européen, basée sur le rapport Graça Moura relatif à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation demande à la Commission de revoir les mécanismes de contrôle douanier et d'échange d'informations avec les États membres afin de garantir la plus grande efficacité dans la lutte contre l'exportation et l'importation illégales d'œuvres d'art et de biens culturels protégés

Les instruments communautaires existent mais restent insuffisants pour lutter efficacement contre le trafic illicite qui passe avant tout par une harmonisation des législations en matière de vol et de recel et une coopération renforcée entre les autorités policières, douanières et judiciaire en charge du contrôle des biens culturels.

Compte tenu de la nature interministérielle de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, toutes les occasions doivent être saisies pour faire émerger ce thème sous présidence française et favoriser des synergies entre les différentes administrations et les programmes d'actions.

Dans le secteur culturel, ce sujet sera abordé par les 27 à plusieurs occasions au cours de la Présidence française :

- > le Conseil informel des ministres de la Culture et de l'audiovisuel qui se réunira le 21 et le 22 juillet 2008
- > le colloques organisé par la direction des musées de France le 23 octobre 2008 réunissant les responsables européens des musées et institutions organisant des expositions
- > le colloque organisé par la direction des archives de France les 20 et 21 novembre 2008 portant sur la lutte contre le trafic illicite des archives.

Les priorités de la Présidence Française de l'Union Européenne dans le domaine audiovisuel

En matière audiovisuelle, le prochain semestre sera marqué par trois thèmes qui seront traités de façon prioritaire par la Présidence française :

- 1) la révision par la Commission de plusieurs textes réglementaires encadrant l'action des Etats membres dans le domaine audiovisuel
- 2) l'avancement des travaux sur la lutte contre le téléchargement et les contenus en ligne
- 3) l'adoption du programme « protéger les enfants lors de l'utilisation d'internet »

1) Révision de textes communautaires

- Révision du Paquet Telecom (aspects audiovisuels)

La Commission a adopté le 13 novembre 2007 des propositions législatives destinées à amender les directives de 2002 relatives aux communications électroniques dites « paquet télécom ».

Parmi ces propositions, les axes de révision suivants sont particulièrement susceptibles d'avoir un impact sur le secteur audiovisuel :

une vaste réforme de la gestion du spectre radioélectrique (neutralité technologique et de service, marchés secondaires de fréquences, renforcement des pouvoirs d'harmonisation de la Commission en matière de spectre), s'ils devaient être appliqués à la gestion des fréquences audiovisuelles sans au minimum des dérogations adaptées, pourraient avoir un impact fort sur les procédures de sélection des services audiovisuels sur les fréquences radioélectriques et rendraient difficiles la prise en compte et le maintien des engagements des éditeurs de services en matière de diffusion d'œuvres européennes et d'expression originale française, de production et de soutien aux industries du contenu, ainsi que de couverture du territoire ;

l'introduction de deux dispositions relatives à la lutte contre le piratage, accueillie très favorablement par la France ;

la création d'une autorité européenne de régulation des communications électroniques, dont le champ de compétences comme la forme institutionnelle proposée posent des problèmes substantiels et pourraient avoir des conséquences pour le secteur audiovisuel ;

le durcissement des contraintes pesant sur les États membres souhaitant imposer des obligations de reprise des chaînes (« must carry »).

La France partage les objectifs qui sous-tendent la proposition de la Commission européenne en matière d'optimisation de la gestion du spectre, ressource publique rare. Elle est particulièrement attentive à ce que la réflexion sur la gestion du spectre engagée dans la perspective de la révision du paquet télécom ne soit pas menée sous le seul angle économique mais tienne compte également de la contribution du spectre et aux objectifs d'intérêt général que sont la promotion de la diversité culturelle et le pluralisme des médias. Il est à cet égard primordial de préserver et de conforter les mécanismes de planification des fréquences audiovisuelles et de sélection des éditeurs de services de radio et de télévision, qui sont essentiels à la diversité, au pluralisme et à la richesse de notre paysage radiophonique et audiovisuel.

Concernant la lutte contre le piratage, la France se félicite des deux dispositions nouvellement introduites dans le projet de paquet télécom, qui sont en droite ligne des objectifs politiques tendant à promouvoir les offres légales de contenus audiovisuels en ligne et à lutter contre le piratage de ces contenus fixés tant au plan européen, dans le cadre des travaux engagés sur les « contenus créatifs en ligne », qu'au plan national (accords de l'Élysée signés en novembre dernier suite à la mission de réflexion et de proposition confiée à M. Denis OLIVENNES).

Enfin, la France rappelle sa volonté de faire progresser significativement le processus d'adoption de la révision du « Paquet télécom » sous sa présidence. Eu égard aux implications importantes de ces textes pour le secteur audiovisuel et afin d'éclairer les débats, elle a, pour ce faire, inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil informel des ministres européens la communication qui se tiendra le 22 juillet prochain.

- Les médias de service public à l'ère du numérique

Les services publics audiovisuels contribuent de façon fondamentale à la formation des opinions publiques et à la réalisation de la diversité culturelle. Le modèle européen de l'audiovisuel public est et doit rester régi par le principe de subsidiarité, tel qu'affirmé par le protocole d'Amsterdam et réitéré par l'actuelle communication qui réserve aux seuls États membres la détermination de l'étendue, de l'organisation et du financement du service public.

Au début de l'année 2008, la Commission a lancé un processus de révision de sa communication du 17 octobre 2001 sur l'application aux services publics de radiodiffusion des règles relatives aux aides d'État en soumettant un questionnaire détaillé à une consultation publique.

Les enjeux principaux de cette révision sont la capacité du service public de l'audiovisuel à investir les nouvelles plates-formes de diffusion numériques et le degré d'intervention de la Commission dans la définition des missions du service public audiovisuel.

La France considère que la vocation d'une éventuelle communication révisée serait de l'adapter au nouvel environnement technologique et à la présence des organismes du secteur audiovisuel public sur les nouvelles plates-formes de diffusion.

2) les contenus créatifs en ligne

La France et ses partenaires européens sont soumis au défi de la lutte contre le piratage sur internet. Par exemple, l'industrie du disque a vu son chiffre d'affaires s'effondrer de 50% depuis 5 ans.

Les accords signés à l'Élysée le 23 novembre 2007 et le projet de loi qui a été présenté le 18 juin au Conseil des ministres, constituent une expérience que la France souhaite partager avec ses partenaires.

Pour sa part, la Commission européenne a adopté le 3 janvier 2008 une communication « *sur les contenus créatifs en ligne dans le marché unique* ». Celle-ci, notamment, encourage les industries culturelles, les sociétés de télécommunications et les fournisseurs de services Internet à coopérer pour accroître la disponibilité des contenus en ligne tout en assurant une forte protection des droits de propriété intellectuelle.

Parallèlement, la Commission a lancé une consultation publique visant à recueillir les positions des acteurs privés et publics. Une « plate-forme » de discussions européenne, réunissant les différentes parties sous l'égide de la Commission, a été mise en place, dont les travaux sont en cours actuellement.

La commissaire Viviane Reding a confirmé son souhait de continuer à pousser son projet de recommandation. Le débat qui s'est déroulé dans un climat favorable au Conseil « Culture et communication » du 21 mai dernier l'a confortée dans le sentiment qu'elle peut s'appuyer sur la Conseil et particulièrement sur la présidence française.

Le traitement des questions suscitées par les contenus créatifs en ligne nécessite de concilier des intérêts divergents et des logiques parfois antagonistes. Pour cette raison, la France est attachée à l'approche consistant à instaurer un large dialogue entre toutes les parties prenantes sous l'égide des autorités publiques, aboutissant à un processus efficace de dissuasion du piratage des œuvres et de développement de l'offre légale.

La Présidence française sera l'occasion de faire progresser ce dossier au niveau européen.

3) Programme « Protéger les enfants lors de l'utilisation d'Internet »

Alors que l'accès à Internet continue à se répandre et que les technologies d'information et de communication poursuivent leur développement, les mineurs continuent d'être exposés à des contenus illégaux et à de mauvais traitements par leur biais. Ces plates-formes peuvent être les vecteurs d'abus ciblant les enfants en raison de leur vulnérabilité.

L'Union européenne a initié un programme de protection des mineurs en ligne en 1996. Depuis, se sont succédés sans discontinuer des programmes visant à lutter contre la diffusion d'images pédo-pornographiques, à sensibiliser le public sur les questions de sûreté des enfants en ligne et à coordonner les initiatives prises au niveau national. Le dernier programme en date, « *Internet plus sûr* » a couvert la période 2005-2008.

Il est nécessaire de poursuivre et de développer les actions menées pour protéger les enfants de ces dangers. Le renouvellement du programme dit « Internet Plus sûr » est l'occasion d'adapter les efforts de protection menés par les autorités européennes aux évolutions les plus récentes des techniques et des comportements. Il convient de s'assurer que les budgets de ce programme soient employés au mieux des intérêts des mineurs. Pour ce faire, il faut favoriser les lignes d'actions clairement définies et dont le contenu aura un impact concret sur l'environnement dans lequel les mineurs se meuvent.

Il s'agit désormais, au cours de la Présidence française, de donner une suite à ces programmes pour la période 2009-2013. La France souhaite qu'un accord soit trouvé sur la prolongation et le développement de ce programme au cours de son semestre de Présidence du Conseil de l'UE.

La tournée européenne de la Comédie française

Dans le cadre de la saison culturelle européenne organisée par le gouvernement français à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, la Comédie-Française présentera une grande tournée dans dix pays d'Europe de l'Est, nouveaux adhérents à l'Union européenne : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie.

Le programme de cette tournée sera constitué de deux pièces présentées dans un même spectacle :

- > *Les Précieuses ridicules* de Molière mises en scène par M. Dan Jemmett (anglais)
- > *La Festa de Spiro Scimone* (italien) mise en scène par M. Galin Stoev (bulgare).

Cette production de la Comédie-Française n'est pas un simple spectacle franco-français, mais une création proposée par des artistes originaires de plusieurs de ces pays européens.

La France présidera l'Europe en 2008 et c'est pour nous l'occasion de montrer les différents spectacles que nous programmons à la Comédie-Française. L'idée est de rapprocher deux farces, l'une classique, l'autre contemporaine, l'une française, l'autre italienne, l'une mise en scène par un anglais, Dan Jemmett et l'autre par un bulgare, Galin Stoev.

Muriel Mayette
Administrateur général de la Comédie-Française

Calendrier de la tournée de la Comédie-française en Europe de l'Est

« La Festa » de Spiro Scimone mise en scène de Galin Stoev
« Les Précieuses ridicules » de Molière mise en scène de Dan Jemmett

Novembre 2008

BULGARIE

Sofia, Théâtre National d'Ivan Vazov – 14 et/ou 15 novembre

ROUMANIE

Bucarest, Théâtre de l'Odéon – 19, 20, 21 novembre

POLOGNE

Varsovie, Théâtre Narodowy – 26, 27 novembre

Décembre 2008

SLOVAQUIE

Bratislava, Théâtre National – 14 et 15 décembre

HONGRIE

Budapest, Théâtre National – 19, 20 décembre

Janvier 2009

SLOVENIE

Ljubljana, Théâtre National – 7, 8 janvier

REPUBLIQUE TCHEQUE

Prague, Théâtre National – 14, 15 janvier

POLOGNE

Gdansk, Théâtre Wybrzeze – 20, 21 janvier

LITUANIE

Vilnius, Théâtre Dramatique National – 29, 30 janvier

Février 2009

LETTONIE

Riga, Théâtre National – 3, 4 février

ESTONIE

Tallin, Théâtre dramatique – 7, 8 février

Le site ina.fr / Europe des Cultures

A l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne et dans le cadre de la Saison culturelle européenne, l'Institut national de l'audiovisuel et CULTURESFRANCE réalisent un site Internet audiovisuel sur l'Europe des cultures, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale. Cette grande fresque interactive est constituée de plus de 350 vidéos d'artistes, de créateurs, de lieux et d'événements culturels significatifs pour chacun des 27 pays de l'Union Européenne au cours des 50 dernières années.

A travers ces archives issues majoritairement de la télévision française sélectionnées pour l'occasion, ce site présente les rencontres entre la culture française et celles des autres pays membres, ainsi que l'émergence d'une « culture européenne ». Toutes les formes d'art et de culture sont représentées : l'architecture (Rhem Koolhaas, Jean Nouvel, Renzo Piano...), les arts plastiques (Christo, Christian Boltanski, René Magritte...), la bande dessinée (Hugo Pratt, Schuiten et Peeters...), le cinéma (Aki Kaurismaki, Rainer W. Fassbinder, Alfred Hitchcock...), la danse (Pina Bausch, Blanca Li, Angelin Preljocaj), la littérature (Alberto Moravia, Tristan Tzara, Georges Simenon...), la musique classique et contemporaine (Herbert Von Karajan, Pierre Boulez, Montserrat Caballé...), la variété, le rock ou l'électro (Arno, Nina Hagen, Laurent Garnier...), la photographie (Martin Parr, Peter Lindbergh, Gisèle Freund...), le théâtre (Harold Pinter, Ariane Mnouchkine, Dario Fo...), les événements culturels (Biennale de Venise, Love Parade, Eurovision, Festival de Cannes...), le patrimoine (la Chapelle Sixtine, le musée Guggenheim...), mais aussi la mode (Agatha Ruiz de la Prada, John Galliano, Karl Lagerfeld...) ou encore le design (Flaminio Bertoni, Philippe Starck, Arne Jacobsen...).

L'internaute disposera de plusieurs modes d'accès innovants aux vidéos :

- > fresque chronologique interactive ;
- > représentation cartographique par pays ;
- > moteur de recherche simple et avancée.

Le site est entièrement bilingue français/anglais. Chaque vidéo est replacée dans son contexte historique et artistique, accompagnée d'une notice documentaire et de sa transcription intégrale. Des parcours transversaux permettent de naviguer thématiquement dans l'ensemble des vidéos.

Ce site sera accessible à tous gratuitement à partir du 1^{er} juillet 2008.

L'Europe des cultures propose une sélection de plus de 350 vidéos sur les 27 pays de l'Union Européenne.

Les disciplines

Treize grands thèmes composent ce corpus d'archives :

- > l'architecture,
- > les arts plastiques (peinture, sculpture, installation...),
- > le cinéma,
- > la danse,
- > le design,
- > les événements culturels,
- > la littérature,
- > la bande dessinée,
- > la mode,
- > la musique (classique, contemporaine, traditionnelle, chanson-variété, rock, jazz, électronique),
- > la photographie,
- > le patrimoine,
- > le théâtre.

Premier centre d'archives audiovisuelles dans le monde première banque d'archives numérisées en Europe

Au coeur du paysage audiovisuel français, l'Ina collecte, sauvegarde, numérise, restaure et communique les archives de la radio et de la télévision françaises, soit plus de 70 ans de programmes radio et 60 ans de télévision.

Avec 3 millions d'heures de radio et de télévision conservées, et plus d'un million de documents photographiques, les fonds d'archives de l'Ina sont parmi les plus importants au monde.

Feuilletons, téléfilms, documentaires, journaux télévisés, magazines d'actualité, de sport, émissions de divertissement, entretiens, fictions radiophoniques, concerts... sans oublier les archives régionales, représentent une source exceptionnelle d'archives pour la production, la diffusion, l'édition, mais aussi la recherche, l'éducation et désormais pour le grand public en accès direct.

L'Ina peut acquérir ou accueillir des fonds privés, cependant sa mission principale est de collecter et de conserver deux types de fonds :

> au titre de l'archivage professionnel, les chaînes publiques hertziennes de radio et de télévision depuis 1945 (lois de 1974, 1982, 1986 et 2000) : 1 400 000 heures fin 2006, dont 700 000 heures de radio et 700 000 heures de télévision,

> au titre du dépôt légal de la radio et de la télévision françaises, les programmes provenant de l'ensemble des diffuseurs nationaux hertziens de radio et de télévision depuis 1995 (loi du 20 juin 1992) et depuis janvier 2002, des chaînes du câble et du satellite : 1 900 000 heures fin 2006, dont 1 100 000 heures de radio et 800 000 heures de télévision.

L'Ina collecte près de 300 000 heures de programmes de radio et de télévision par an

L'Ina a mis en place une politique de captation numérique des images et des sons qui, progressivement, permet de collecter des fonds de plus en plus importants.

L'Ina sauvegarde et numérise les programmes menacés de disparition

Parallèlement à la collecte, l'Ina assure la conservation physique de ce patrimoine audiovisuel français dont les supports, souvent uniques, se dégradent inexorablement au fil du temps. En 1999, l'Ina a lancé un vaste plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) qui a déjà permis de numériser 500 000 heures de programmes radio et télévision. D'ici 2015, l'ensemble des fonds en danger (835 000 heures) sera traité sous peine de disparition définitive.

Le coût total de ce plan sur 15 ans représente 200 millions d'euros. La France sera ainsi le seul pays au monde à avoir sauvé sa mémoire audiovisuelle.

L'Ina restaure cette mémoire

La demande croissante d'images de bonne qualité et la dégradation du fonds ancien rendent nécessaire le traitement curatif des matériels films, vidéo et sons dégradés. Plus de 500 heures sont ainsi restaurées chaque année grâce aux équipes de l'Ina et aux logiciels développés en interne.

l'Ina communique cette mémoire

> accès professionnel - numérisation et thématisation

Pour faciliter la commercialisation des archives aux professionnels, tant en France qu'à l'international, l'Ina s'est engagé, en complément de la numérisation de ses fonds, dans une vaste opération de thématisation. Plus de 300 corpus thématiques sont déjà disponibles dans les rubriques : politique, événements, société, culture, spectacles, sports, personnalités...

Depuis février 2004, l'Ina propose aux professionnels un service unique au monde sur www.inamediapro.com, première banque mondiale d'archives audiovisuelles numérisées et accessibles en ligne, soit 300 000 heures d'archives et 3 millions de notices documentaires.

> accès scientifique - analyser et comprendre l'audiovisuel

Le centre de consultation de l'Inathèque de France, installé au rez-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France, met à la disposition des chercheurs, des enseignants et des étudiants, via un ensemble de Stations de Lecture Audiovisuelle, les fonds d'archives constitués au titre du dépôt légal de la radio et de la télévision françaises. Ces fonds peuvent également être consultés dans les délégations régionales de l'Ina, à Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes et Lille. L'Inathèque de France organise également des ateliers de réflexion, des colloques et des rendez-vous mensuels consacrés au rôle joué par les médias dans notre société.

> accès institutionnel et grand public - une mémoire qui se partage

L'Ina développe une politique de valorisation des archives à des fins éducatives et culturelles et initie pour cela de nombreux partenariats. Au travers de projets innovants, l'Ina facilite ainsi l'éducation à l'image et favorise par ailleurs la diffusion du patrimoine sous des formes les plus variées au sein de festivals, rétrospectives, expositions, musées ou autres événements culturels. Depuis le 27 avril 2006, le grand public a un accès direct, en simple consultation ou en téléchargement, à plus de 100 000 émissions de télévision et de radio sur : www.ina.fr. Une offre qui doit s'enrichir de 50 000 émissions par an et qui s'est étendue le 4 octobre 2006 au domaine pédagogique avec Apprendre, un nouvel outil éducatif audiovisuel en ligne.

En 2007, l'Ina ouvre régulièrement sur Internet des sites thématiques : Les présidentielles, Chroniques d'un festival, Mai 68 et bientôt un site en anglais.

La Bibliothèque numérique européenne, un projet devenu réalité

La Bibliothèque numérique européenne

La Bibliothèque numérique européenne est un projet de numérisation et de mise en ligne sur Internet d'un vaste ensemble d'œuvres représentatives du patrimoine européen (livres, journaux provenant des bibliothèques nationales, collections d'autres bibliothèques, de musées et d'archives, notamment audiovisuelles) via un point d'accès unique et multilingue.

L'origine de ce projet européen remonte au début des années 2000, lorsque les bibliothèques nationales d'Europe, réunies au sein de la *Conference of European National Librarians* (CENL) ont développé *The European Library* (TEL). Mis en service en mars 2005, TEL est un portail qui offre actuellement un accès unique et multilingue aux catalogues et aux collections de trente-quatre bibliothèques nationales, soit 150 millions de ressources. La BnF, membre fondateur de TEL, y contribue en mettant à disposition ses ressources numériques (catalogue en ligne, documents numérisés de Gallica).

L'appel lancé début 2005 par Jean-Noël Jeanneney, alors président de la BnF, a largement contribué à la prise de conscience de l'enjeu politique que représente un projet de Bibliothèque numérique européenne. A la suite de la lettre conjointe du Président Jacques Chirac et de cinq chefs de gouvernement européen, le Conseil européen a décidé de faire de ce projet l'un des grands objectifs de l'Union.

En septembre 2005, la Commission européenne a lancé son initiative phare *i2010-bibliothèques numériques* visant à développer la mise en ligne du patrimoine culturel européen. La Commission a annoncé six mois plus tard son intention d'impulser la création d'une véritable Bibliothèque numérique européenne reposant sur l'infrastructure TEL.

En septembre 2007 a été créée la Fondation destinée à gérer la future BnuE, et qui regroupe les associations et fédérations européennes d'institutions patrimoniales (bibliothèques, musées, archives, audiovisuel). La conduite opérationnelle du réseau a été confiée à Catherine Lupovici, ancienne directrice du département de la bibliothèque numérique de la BnF.

C'est dans ce cadre que la Commission européenne subventionne depuis l'automne 2007 des projets spécifiques destinés à favoriser la création de la BnuE :

- > En septembre 2007, le réseau thématique EDLnet (réseau d'interopérabilité bibliothèques, musées, archives, audiovisuel), a été lancé pour développer le prototype de la BnuE. Ce prototype, en cours de réalisation sera présenté en novembre prochain lors de la présidence française de l'Union Européenne.
- > Le projet TELplus, qui s'attache, depuis octobre 2007, à l'amélioration des fonctionnalités d'accessibilité, de recherche et de services collaboratifs pour la future BnuE.

Les équipes de la BnF participent activement à ces premiers projets. La Bibliothèque avait développé, à la demande du gouvernement français, un prototype de bibliothèque numérique baptisé Europeana, en collaboration avec les bibliothèques nationales de Hongrie et du Portugal et présenté en mars 2007. Elle a livré l'intégralité de ce prototype aux équipes de TEL et d'EDLnet et proposé que la future BnuE prenne le nom d'Europeana, ce qui a été accepté par nos partenaires.

L'engagement de la BnF

En septembre 2007, la BnF s'est lancée dans une numérisation de masse de ses fonds patrimoniaux.

Fin 2008, la BnF sera en mesure d'assurer la diffusion en ligne, via sa propre Bibliothèque numérique Gallica2 de :

- > 120 000 ouvrages numérisés dont 40 000 en mode texte
- > 1400 titres de périodiques, représentant 235 000 fascicules (presse comprise)
- > 100 000 images (photographies, cartes, plans, etc.)
- > plus de 5 000 documents référencés provenant d'autres bibliothèques (domaine public)

L'effort fourni par la BnF ira croissant, prévoyant ainsi :

- > l'accélération de la numérisation des ouvrages (+ 100 000 par an), grâce à un financement assuré par l'Etat sans équivalent en Europe
- > l'accélération de la numérisation de la presse avec pour objectif fin 2010 : 31 titres de presse numérisés de leur origine à 1944, soit 3,5 millions de pages
- > l'accélération de la numérisation de documents iconographiques, rares et précieux (estampes, cartes et plans, manuscrits, partitions, documents sonores)

L'accroissement des collections numériques place la BnF devant le défi de leur conservation. Après plus d'une année d'étude, la BnF a lancé le projet SPAR (Système de préservation et d'archivage réparti), véritable magasin, permettant d'entreposer de manière sécurisée et pérenne les objets numériques.

L'ensemble des documents numérisés par la BnF ont vocation à enrichir Europeana dès le lancement officiel du prototype européen en novembre 2008.

Une expérience décisive : l'accès aux œuvres sous droits

La bibliothèque numérique permettra la mise à disposition, aux côtés des documents libres de droits, des documents soumis au droit d'auteur. La BnF, le Syndicat national de l'Édition (SNE), le Centre national du Livre, les e-distributeurs et les éditeurs partenaires ont travaillé ensemble pour définir les conditions d'une mise en ligne d'ouvrages protégés, dans le strict respect des législations nationales, communautaires et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Pour la première fois en France, et dans le cadre d'une expérimentation d'un an, une offre légale de contenus numériques soumis au droit d'auteur a rejoint les collections patrimoniales en ligne sur le site Gallica2 de la BnF. L'expérimentation a été lancée lors du dernier Salon du livre de Paris, en mars 2008.

Dans ce modèle, les documents libres de droits sont consultables en mode image, en mode texte pour certains, et téléchargeables en PDF, le tout gratuitement et sans enregistrement préalable. Les documents contemporains sont, quant à eux, accessibles sur Gallica2 via les sites des e-distributeurs partenaires de l'opération et, dans le futur, via ceux de e-libraires, généralistes et spécialisés.

A l'échelle européenne, le projet ARROW prévoit la création d'une base de données pour les œuvres orphelines et étudie les modèles techniques, juridiques et économiques pour l'inclusion des œuvres sous droits provenant des différents pays dans Europeana. Le résultat de l'expérience française sera déterminant pour la mise en place d'un cadre européen.

Pour plus d'informations :

<http://bnf.fr>

<http://gallica2.bnf.fr/>

<http://www.europeana.eu/>

Contact presse

Claudine Hermabessière, chef du service de presse

01 53 79 41 18 – claudine.hermabessiere@bnf.fr

Jeune prix de la culture européenne 2008

27 photos d'ERASMUS pour 27 regards européens sur la France

Organisé par l'Association Française Internationale (AFI) qui a pour but de valoriser le séjour des étudiants ERASMUS en France, présidée par Olivier DEBIENNE et Jean-Eudes BERNARD, le Jeune Prix de la Culture européenne (JPCE) a officiellement été lancé lors de la 20ème édition de la Fête de l'Europe le 9 mai 2006 par le Ministre de la Culture et de la Communication pour favoriser les pratiques artistiques amateurs (photo, musique, textes).

Il est placé sous le haut patronage de Renaud DONNEDIEU de VABRES, Ambassadeur chargé de la dimension culturelle de la Présidence française de l'Union européenne.

Bernard FAUCON a sélectionné 27 photos d'étudiants ERASMUS en France parmi plus de 1000 reçues sur le thème « Qu'est-ce que vous aimez en France? ».

Toutes les photos sont accompagnées d'un commentaire et constituent 27 regards européens sur la France à l'heure de la Présidence française de l'Union européenne.

L'exposition des 27 photos ERASMUS sera l'occasion de réunir, dans différentes villes européennes, les anciens, actuels et futurs étudiants ERASMUS et donnera lieu à une grande soirée ERASMUS sur le modèle des soirées parisiennes organisées par Globy Mundus.

Le JPCE est subventionné par le Ministère des affaires étrangères et européennes. Il est soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les photos lauréates de l'édition 2008 sont présentées au Ministère de la Culture et de la Communication.

Les partenaires du JPCE 2008 sont: Le Printemps, Kusmi Tea, Phot'Com et Globy Mundus.

Avec le conseil de Jérôme BLOCH, directeur de la programmation à l'Institut Français de Budapest, Attaché culturel, Inspecteur et Conseiller de la Création au Ministère de la Culture et de la Communication.

Pour toute info sur l'Association Française Internationale (AFI): www.lebip.net

JPCE 2008 - Liste des lauréats

BERNARDY Jörg - allemand « La France, c'est légendaire »

BORSKA Anna - polonaise « Chaque jour ensoleillé nous rend heureux (Champs de Mars, Tour Eiffel, Paris) » -

CAMPUZANO Alma -espagnole « Reflejo » -

SACCOMONE Elena - espagnole - « le labyrinthe »

SACCOMONE Elena - espagnole - « le vertige des grands crus »

FERRETTO Chiara - italienne « Élections »

GIL Karoline - allemande « Le café de la place des Ternes »

ROSAS Gonçalo - portugais « Quai du RER Châtelet-Les Halles »

GRAHAM Jason - britannique « Still a long way to go »

DIEGO Patricia - espagnole « En France, un regard qui veille sur toi et quelque un qui te prend la main »

HUMA Elena - roumaine « nationalisme »

OZOLYNA Ieva - lettone « Je veux rester ici pour toujours »

IVANOVA Valya - bulgare « Un après-midi »

JENIK Ivo - tchèque « Le combat ne finira jamais »

HORKA Jitka - tchèque « Place du Tertre, Montmartre - La réalité et son image, l'enfant et le peintre »

KORCHKI Setareh - suédoise «La présence de l'amour international...
La présence du silence..La présence de Paris!!Le Mix »

KUBASCH Kristian - hongrois

KOLLNER Peter - hongrois

La recette du « Foot aux Invalides »

Mettez deux cages sur un terrain préalablement "herbé". Prenez les ingrédients et mettez le ballon au milieu. Laissez le tout sous le soleil 2x45 minutes a une température entre 15-32 C°.

Ingrédients (variables selon le gout):

1 ballon	3 polonais
1 espagnol	2 hongrois
1 italien	1 slovaco-autrichien
1 allemand	(pour les gourmands)
2 tchèques	3 français

SCHÜCK Basil - suisse/allemand - « La pluie, les parapluies et la Tour Eiffel »

LEBUHN Jonas - allemand « Des toits, Ménilmontant, Paris. Des pigeons sur les toits »

NICOLAOU Natasha - britannique « Liberté, Egalité , Fraternité »

MALIKOVA Olga - estonienne « le Mont Saint-Michel »

MALIKOVA Olga - estonienne « descente de ski »

ORBAN Farkas Donat - hongrois « Le rythme et ses formes »

SORESCU Sylvia - roumaine « Quelques souvenirs des jours que j'ai passés à Paris...
les plus beaux de ma vie - La Défense entre la nature et la modernité » -

MANGO Anna - italienne - « notre dame »

SPITA Il Inca - roumaine « Des usages forestiers »

NICULITA Ana - moldave « Couchers de soleil de ma fenêtre parisienne »

